



Vu, de Commission enqueteur
 Commune de
 La Malmaison (02)

Carte Communale

**Zonage :
 plan 2 - Village**

échelle : 1 / 2 000
 Document 2B

CONTRÔLE LÉGAL
 13 SEP 2014
 ARRIVÉE

Vu pour être annexé à la délibération municipale du 6 SEP. 2014 approuvant la carte communale
 Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du 8 JAN. 2015 approuvant la carte communale

Signature et cachet
 du représentant de l'Etat:
 Pour le Préfet de la Région
 de Champagne-Ardenne
 J. L. LEBLANC

Signature et cachet
 du maire:
 J. L. LEBLANC

géogram
 16 rue Royet-Lienart
 51 420 Witry-lès-Reims
 Tél : 03 26 50 36 86 - fax : 03 26 50 36 80
 e-mail : bureau.etudes@geogram.fr

Légende :

Limites entre ZC et ZNC

ZC (Zones Constructibles) :

Ce sont les secteurs où les constructions de tous types sont autorisées.

ZNC (Zones Non-Constructibles) :

- Ce sont les secteurs où les constructions ne sont pas admises, à l'exception :
- de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes
 - des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs,
 - des constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole ou forestière
 - des constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles.

Règlement applicable :

Dans les territoires couverts par la carte communale, les autorisations d'occuper et d'utiliser le sol sont instruites et délivrées sur le fondement des règles générales de l'urbanisme définies au chapitre 1er du titre 1er du livre 1er et des autres dispositions législatives et réglementaires applicables.